

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 1^{er} mai 2017 à 19 h 30**.

Monsieur le maire suppléant M. Jocelyn Chamberland préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien	Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 2 : M. Martin Forcier	Siège n° 5 :
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce	Siège n° 6 :

Le maire M. Jean-Pierre Vallée et M. Luc Chapdelaine sont absents

Est également présente :

Mme Martine Bernier, Directrice générale/Secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire suppléant M. Jocelyn Chamberland constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

131-05-2017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.



ORDRE DU JOUR
Séance du 1er mai 2017

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2017

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer – Avril 2017
- 5 Dépôt des états comparatifs – Mars 2017
- 6 Dépôt des états financiers 2016
- 7 Congrès FQM 2017
- 8 Journée des patriotes dans la MRC de Drummond
- 9 CCID – Assemblée générale annuelle 2017
- 10 Autorisation d'achat – Classeur anti-feu
- 11 OMH – Adoption des états financiers 2016
- 12 Agrilait – Taxation 2016 – Autorisation de facturation
- 13 Info Diffusion – Demande d'aide financière
- 14 Cotisation 2017 – Village Québécois d'antan

Sécurité incendie

- 15 Préventionniste – Ajout d'une municipalité à l'entente de délégation de compétence
- 16 MRC – Offre de service – Plan de sécurité civile
- 17 Autorisation d'achat – Laveuse à vêtements
- 18 Entraide – Temps minimum

- 19 Autorisation d'achat – Habit de combat
- 20 Directeur SSI – Rémunération mise-à-feux – Avril 2017

Premiers Répondants

Voirie

- 21 Rapiéçage 2017
- 22 PAARRM – Subvention discrétionnaire 2017
- 23 Déblais projet rue des Sorel
- 24 Camionnette F-150 2008 – Suspension

Hygiène du milieu

- 25 Autorisation d'achat – Débitmètre RARC
- 26 Avis de motion – Réserves financières vidange fosses septiques

Urbanisme et zonage et développement

- 27 Adoption finale – Règl: 212-2017 – Zone Cd-5 Multilogement
- 28 Adoption finale – Règl: 214-2017 – Production laitière – zone agricole
- 29 Demande changement de zonage – Usage résidentiel – Zone Aa et Af
- 30 Avis de motion – Amendement – Usage résidentiel – Zone Aa et Af
- 31 Adoption 1er projet – Règl: 218-2017 – Amendement – Usage résidentiel zone Aa et Af
- 32 Avis de motion – Amendement administratif – Terminologie Multilogement et permis
- 33 Adoption 1er projet – Règl: 219-2017 – Amend. administratif – terminologie Multilogement et permis
- 34 Avis de motion – Amendement zonage – Zone Cb-7 Multilogement
- 35 Adoption 1er projet – Règl: 220-2017 – Amendement zonage – Zone Cb-7 Multilogement
- 36 Formation FQM – Q-2, R.22
- 37 CPTAQ – Demande d'autorisation – Sablière McBM
- 38 Dossier rue St-Epiphanie – Mandat aux procureurs

Loisirs et culture

- 39 Installation d'une toilette sèche
- 40 CRSG – Autorisation de cantine
- 41 Location salle municipale – SDG Les p'tits cœurs de Brigit

Général

Varia :

42

Correspondance

43

Période à l'assistance

44

Levée de l'assemblée

45

ADOPTÉE

132-05-2017

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

133-05-2017

ADMINISTRATION

4. ADOPTION DES COMPTES A PAYER – AVRIL 2017

Total des salaires :.....	26 200.33 \$
Total capital et intérêt :.....	0.00 \$
Total incompressible :.....	31 485.92 \$
Total à payer :.....	41 420.27 \$
Grand total des déboursés :.....	99 106.52 \$

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

ADOPTÉE

5. DEPOT DES ETATS COMPARATIFS – MARS 2016

Le maire suppléant M. Jocelyn Chamberland dépose au présent conseil, les états comparatifs au 31 mars 2017 tel que requis par la loi. Chaque membre du conseil en ayant reçu copie.

6. DEPOT DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016

Le maire suppléant M. Jocelyn Chamberland dépose au présent conseil, les états financiers au 31 décembre 2016, tel que requis par la loi. Chaque membre du conseil en ayant reçu copie.

Les revenus sont de	2 039 962 \$
Les dépenses sont de	2 078 859 \$
Les affectations aux activités de fonctionnement sont de.....	81 297 \$
Les acquisitions d'immobilisations sont de	161 685 \$
Les affectations aux activités d'investissement sont	7 123 \$
Laissant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de	261 211 \$
Pour un excédent de fonctionnement non affecté de	620 213 \$

7. CONGRES FQM 2017

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

134-05-2017

8. JOURNEE DES PATRIOTES DANS LA MRC DE DRUMMOND

CONSIDERANT QUE le Gouvernement du Québec, par le décret 1322-2002 ayant pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le jour férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

CONSIDERANT QUE la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but « d'honorer la mémoire des patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique » ;

CONSIDERANT QU'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que le drapeau des patriotes soit hissé face à l'édifice municipal principal, chaque année, à partir du troisième jour précédant jusqu'au troisième jour suivant la Journée nationale des patriotes, pour une durée totale de sept jours.

ADOPTÉE

- 135-05-2017** **9. CCID ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2017**
SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu **de ne pas autoriser** la dépense de 65 \$ pour l'inscription de M. Jean-Pierre Vallée, maire, à l'assemblée générale annuelle de la CCID (*Chambre de Commerce et d'Industrie de Drummond*) qui se déroulera en mai 2017 à Drummondville.
- ADOPTÉE**
- 136-05-2017** **10. AUTORISATION D'ACHAT – CLASSEUR ANTI-FEU**
SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative de 1 075 \$ transport inclus, plus les taxes applicables pour l'achat d'un classeur 3 tiroirs, à l'épreuve du feu.
- ADOPTÉE**
- 137-05-2017** **11. OMH – ADOPTION DES ETATS FINANCIERS 2016**
SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2016 de l'OMH (*Office Municipal d'Habitation de Saint-Guillaume*), préparés par la firme Lemire Lemire – comptables professionnels agréés s.e.n.c. Un remboursement de 2 550 \$ à titre de trop-perçu a été remis à la municipalité représentant un ajustement pour les transactions relatives à l'exercice 2016.
- ADOPTÉE**
- 138-05-2017** **12. AGRILAIT – TAXATION 2016 – AUTORISATION DE FACTURATION**
CONSIDERANT QUE la vérification comptable de l'année financière 2016 a été effectuée et que les écritures de régularisation démontrent une facturation de 10 070.98 \$ à être émise à Agrilait concernant les taxes municipales, traitement des eaux usées – égouts pour l'année 2016;
- SUR PROPOSITION** de M. Martin Forcier, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser la facturation de 10 070.98 \$ à Agrilait, pour l'ajustement des taxes municipales 2016 concernant le traitement des eaux usées – égouts.
- ADOPTÉE**
- 139-05-2017** **13. INFO DIFFUSION – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**
SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière au *Fonds communautaire dédié à la sécurité publique de la MRC de Drummond*, pour l'acquisition du logiciel Info Diffusion dont le coût total est d'approximativement 500 \$.
- ADOPTÉE**
- 140-05-2017** **14. COTISATION 2017 – VILLAGE QUEBECOIS D'ANTAN**
SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu de renouveler la cotisation 2017 au Village Québécois d'Antan, et ce, au nom de la municipalité de Saint-Guillaume pour un montant de 100 \$ plus les taxes applicables.
- ADOPTÉE**

- 141-05-2017** **SÉCURITÉ INCENDIE**
15. PREVENTIONNISTE – AJOUT D’UNE MUNICIPALITE A L’ENTENTE DE COMPETENCE
CONSIDERANT QUE la municipalité de St-Lucien souhaiterait prendre part à l’entente de délégation de compétence à l’égard des services d’un préventionniste;
CONSIDERANT la résolution N^o : 2017-04-022 de la municipalité de St-Edmond-de-Grantham;
CONSIDERANT la résolution N^o : 17-04-59 de la municipalité de St-Pie-de-Guire;
CONSIDERANT QU’il y a lieu de vérifier l’intérêt de la municipalité de St-Bonaventure d’ajouter la municipalité de St-Lucien à l’entente;
SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d’autoriser la municipalité de St-Lucien à prendre part à l’entente de délégation de compétence à l’égard des services d’un préventionniste avec l’accord des municipalités déjà parties à l’entente soit : St-Bonaventure, St-Edmond-de-Grantham et St-Pie-de-Guire.
- ADOPTÉE**
- 142-05-2017** **SECURITE INCENDIE**
16. MRC – OFFRE DE SERVICE – PLAN DE SECURITE CIVILE
CONSIDERANT l’offre de services de la MRC de Drummond d’appuyer les municipalités dans l’organisation des plans d’urgence municipaux, et ce, sans frais;
SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d’accepter l’offre de la MRC de Drummond à appuyer la municipalité dans l’organisation des plans d’urgence et sécurité civile.
- ADOPTÉE**
- 143-05-2017** **17. AUTORISATION D’ACHAT – LAVEUSE A VETEMENTS**
SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu que le SSI Saint-Guillaume utilise la laveuse à vêtements déjà située à l’usine de traitement des eaux usées pour les besoins de lessive du département incendie.
- ADOPTÉE**
- 144-05-2017** **18. ENTRAIDE – TEMPS MINIMUM**
SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu que lors d’entraide en intervention incendie aux municipalités extérieures à Saint-Guillaume, un temps minimum de trois (3) heures soient rémunérées aux pompiers volontaires répondant à l’appel.
- ADOPTÉE**
- 19. AUTORISATION D’ACHAT – HABIT DE COMBAT**
Ce point est reporté à une séance ultérieure.
- 145-05-2017** **20. DIRECTEUR SSI – REMUNERATION MISE-A-FEUX – AVRIL 2017**
CONSIDERANT QUE le directeur incendie M. Martin Milette demande à ce que dix (10) heures supplémentaires lui soient rémunérées pour la préparation physique et administrative de l’exercice de mise-à-feux du 15 avril 2017, d’une maison située sur le 6^e rang;

CONSIDERANT les discussions des membres présents du conseil;

La conseillère Mme Dominique Laforce demande le vote, à savoir pour ou contre la rémunération de dix (10) heures supplémentaires, au directeur incendie M. Martin Millette, concernant la préparation physique et administrative de l'exercice de mise-à-feux du 15 avril 2017 :

Pour : 3

Contre : 1

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu de rémunérer dix (10) heures supplémentaires au taux horaire de 20 \$ pour les travaux préparatoires à la mise-à-feux du 15 avril 2017 exécutés par le directeur incendie M. Martin Millette. La conseillère Mme Dominique Laforce s'est identifiée contre cette proposition.

ADOPTÉE

146-05-2017 **VOIRIE**
21. RAPIÉÇAGE 2017

CONSIDERANT QUE le rapiéçage manuel est effectué par les employés municipaux de voirie;

CONSIDERANT QUE du pavage mécanisé est requis sur les rangs et routes de la municipalité;

CONSIDERANT une offre de service reçue de Smith Asphalte en date du 11 avril 2017 indiquant pavage mécanisé au coût de 145 \$ / tonne et 189 \$ / pour du rapiéçage manuel, plus les taxes applicables;

CONSIDERANT QUE le budget alloué au coût total des travaux sera inférieur à 25 000 \$;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu de retenir l'offre de service de la firme Smith Asphalte pour des travaux de pavage mécanisé au coût de 145 \$ / tonne et des travaux de pavage manuel au coût de 189 \$ / tonne plus les taxes applicables. M. Alain Laprade, inspecteur municipal est mandaté pour planifier et diriger ses travaux.

ADOPTÉE

147-05-2017 **22. PAARRM – SUBVENTION DISCRETIONNAIRE 2017**

CONSIDERANT QUE le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal est reconduit en 2017;

CONSIDERANT QUE dans le but de bénéficier le plus tôt possible de ce programme, demande est faite par le député provincial, M. Donald Martel, d'acheminer les grandes lignes des projets municipaux ainsi que notre demande de soutien financier par résolution, et ce, le plus tôt possible;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de prévoir des travaux d'approximativement 25 000 \$ à être effectués sur le Petit rang des Sorel, Grand rang des Sorel, 2^e Rang ainsi que Rang St-Prime en regard à des travaux de construction ou remplacement de ponceau, d'ajout de glissières, de rechargement et de creusage ainsi que de reprofilage de fossés. Il est aussi résolu que la demande soit acheminée dans les délais prescrits.

ADOPTÉE

148-05-2017 **23. DEBLAIS PROJET RUE DES SOREL**
SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu que les déblais générés lors de l'exécution des travaux du projet rue des Sorel, soient acheminés sur le lot N°: 5 250 756 appartenant à la municipalité, à savoir l'ancien dépotoir municipal.

ADOPTÉE

149-05-2017 **24. CAMIONNETTE F-150 2008 – SUSPENSION**
SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative de 420 \$ pour l'ajout d'une lame à la suspension de la camionnette F-150 2008, comme décrit à l'offre de service de R. Lemire Auto Suspension N°: !05454.

ADOPTÉE

150-05-2017 **HYGIENE DU MILIEU**
25. AUTORISATION D'ACHAT – DEBITMETRE RARC
CONSIDERANT une offre de service de Les compteurs Lecompte N°: 8549 pour la fourniture et l'installation d'un débitmètre aux limites St-David-Saint-Guillaume, sur le réseau d'eau potable fournie par la RARC (*Régie d'aqueduc Richelieu Centre*) au coût de 6 919.50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDERANT une offre de service de F. Dugas Électrique N°: 1314 pour la fourniture et l'installation de deux (2) boîtiers en fibre de verre renforcé au coût de 490 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDERANT une offre de service de Environnement McM en date du 24 avril 2017 pour la fourniture de deux (2) enregistreurs de données au coût de 420 \$ plus les taxes applicables;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative de 7 830 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture et l'installation d'un débitmètre, deux (2) boîtiers en fibre de verre et deux (2) enregistreurs de données comme indiqué aux offres de service de Les compteurs Lecompte N°: 8549, F. Dugas Électrique N°: 1314 et Environnement McM datée du 24 avril 2017. Que les coûts totaux soient portés aux immobilisations de la municipalité.

ADOPTÉE

26. AVIS DE MOTION – RESERVE FINANCIERE VIDANGE FOSSES SEPTIQUES
AVIS DE MOTION est donné par Mme Dominique Laforce, ainsi que dispense de lecture, pour l'adoption prochaine d'un règlement portant le numéro 217-2017, créant une réserve financière afin de créer un fonds à être utilisé pour les dépenses relatives à la vidange des fosses septiques des résidences isolées.

151-05-2017 **Urbanisme et zonage et développement**
27. ADOPTION FINALE – REGL : 212-2017 – ZONE Cd-5 MULTIOGEMENT
CONSIDERANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 6 février 2017 par M. Claude Lapolice;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'adoption et de modification préalable a été tenu conformément à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'adopter, le règlement n^o: 212-2017 intitulé « *Amendement au règlement de zonage concernant l'ajout de la classe d'usage Hj intitulé « Multifamilial (3 à 8 logements) »* » modifiant le règlement de zonage no. 45-99 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITE DE SAINT-GUILLAUME**

RÈGLEMENT NUMÉRO 212-2017

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AJOUT DE
LA CLASSE D'USAGE HJ INTITULÉ « MULTIFAMILIALE (3 À 8 LOGEMENTS)
POUR LA ZONE CD-5 »**

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no. 45-99;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge nécessaire d'apporter une modification au contenu du règlement de zonage no 45-99 afin qu'il puisse répondre aux besoins en matière d'usages pour la zone Cd-5;

CONSIDÉRANT que la nature des usages prescrits est spécifique à l'utilisation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 février 2017 par M. Claude Lapolice;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres préparatoires ont été effectuées;

SUR PROPOSITION de _____, appuyée par _____, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement d'amendement numéro 212-2017 modifiant le règlement de zonage no. 45-99 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – ANNEXE A « CAHIER DES SPÉCIFICATIONS »

L'annexe A intitulé « Cahier des spécifications » faisant partie intégrante du Règlement de zonage est modifiée pour la zone Cd-5 par l'ajout de la classe d'usage Hj intitulé « Multifamilial (3 à 8 logements) »;

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

ADOPTÉE

152-05-2017

28. ADOPTION FINALE – REGL : 214-2017 – PRODUCTION LAITIÈRE – ZONE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 6 février 2017 par Mme Dominique Laforce;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'adoption et de modification préalable a été tenu conformément à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'adopter, le règlement n°: 214-2017 intitulé « *Amendement au règlement de zonage concernant l'ajout de la classe d'usage Af intitulé « Agro Forestier » pour les zones Aa-1 à Aa-9 inclusivement* » » modifiant le règlement de zonage no. 45-99 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITE DE SAINT-GUILLAUME**

RÈGLEMENT NUMÉRO 214-2017

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AJOUT DE
LA CLASSE D'USAGE AF INTITULÉ « AGRO FORESTIER »
POUR LES ZONES AA-1 À AA-9 INCLUSIVEMENT.**

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no. 45-99;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire d'apporter une modification au contenu du règlement de zonage no 45-99 afin qu'il puisse répondre aux besoins en matière d'usages agricoles à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE la nature des usages prescrits est spécifique à l'utilisation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 février 2017 par Mme Dominique Laforce;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres préparatoires ont été effectuées;

SUR PROPOSITION de _____, appuyée par _____, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'amendement numéro 214-2017 modifiant le règlement de zonage no. 45-99 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – ANNEXE A « CAHIER DES SPÉCIFICATIONS »

L'annexe A intitulé « Cahier des spécifications » faisant partie intégrante du Règlement de zonage est modifiée par l'ajout de la classe d'usage Af intitulé « Agro forestier » pour les zones Aa1 à Aa9 inclusivement.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

ADOPTÉE

153-05-2017 29. DEMANDE CHANGEMENT DE ZONAGE – USAGE RESIDENTIEL – ZONE AA ET AF

CONSIDERANT une demande de changement de zonage afin de permettre l'usage résidentiel en zone Aa et Af inclusivement;

CONSIDERANT la recommandation favorable du CCU (*Comité Consultatif en Urbanisme*) à autoriser ce changement de zonage;

CONSIDERANT QUE le demandeur est informé du règlement N°: 72-2002 intitulé « *Frais pour changements aux règlements d'urbanisme et de zonage* »;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu :

- a) De mandater la firme Métivier Urbaniste Conseil à élaborer et rédiger le changement de zonage à être apporté;
- b) Il est aussi résolu que les frais encourus durant le processus de changement de zonage soient aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE

30. AVIS DE MOTION – AMENDEMENT – USAGE RESIDENTIEL – ZONE AA ET AF

AVIS DE MOTION est donné par M. Martin Forcier, ainsi que dispense de lecture, pour l'adoption prochaine d'un amendement aux règlements de zonage concernant la classe résidentielle en zone Aa et Af inclusivement.

154-05-2017 31. ADOPTION 1^{ER} PROJET – REGL : 218-2017 – AMENDEMENT – USAGE RESIDENTIEL ZONE AA ET AF

CONSIDERANT QU'un avis de motion a été donné à la présente séance ordinaire;

CONSIDERANT QUE le conseil désire adopter le premier projet du règlement n°: 218-2017 intitulé : « *Amendement au Règlement de zonage concernant l'usage résidentiel en zone agricole pour les zones Aa et Af* »;

CONSIDERANT QU'une consultation publique est planifiée pour le mercredi 28 juin 2017 à 18 h;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet du règlement n°218-2017 intitulé : « *Amendement au Règlement de zonage concernant l'usage résidentiel en zone agricole pour les zones Aa et Af* ».

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITE DE SAINT-GUILLAUME

RÈGLEMENT NO 218-2017

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'USAGE RÉSIDENTIEL
EN ZONE AGRICOLE POUR LES ZONES AA ET AF**

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no. 45-99;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire d'apporter une modification au contenu du règlement de zonage no 45-99 afin qu'il puisse répondre aux besoins en matière d'usages pour les zones agricoles (Aa) et agro-forestière (Af);

CONSIDÉRANT QUE la nature des usages prescrits est spécifique à l'utilisation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 par _____;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres préparatoires ont été effectuées;

SUR PROPOSITION de _____, appuyée par _____, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'amendement numéro 218-2017 modifiant le règlement de zonage no. 45-99 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – MODIFICATION NOTE N1 POUR LES ZONES AA

L'annexe A intitulé « *Cahier des spécifications* » faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifiée pour toutes les zones agricoles (Aa) par le remplacement du contenu de la note N1 et N3 par le suivant :

« L'habitation doit être rattachée à une entreprise agricole ou bénéficiaire d'un privilège en vertu des articles 31, 31.1 ou 40 ou bénéficiaire d'un droit acquis en vertu des articles 101 et 103 ou 105 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. »

ARTICLE 3 – MODIFICATION DE LA NOTE N4 POUR LES ZONES AF

L'annexe A intitulé « *Cahier des spécifications* » faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifiée pour toutes les zones agro-forestières (Af) par le remplacement du contenu de la note N4 par le suivant :

« L'habitation doit être rattachée à une entreprise agricole ou bénéficiaire d'un privilège en vertu des articles 31, 31.1 ou 40 ou bénéficiaire d'un droit acquis en vertu des articles 101 et 103 ou 105 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. »

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

ADOPTÉE

32. AVIS DE MOTION – AMENDEMENT ADMINISTRATIF – TERMINOLOGIE MULTILOGEMENT ET PERMIS

AVIS DE MOTION est donné par M. Martin Forcier ainsi que dispense de lecture, pour l'adoption prochaine d'un amendement aux règlements administratif concernant la terminologie multilogement et l'émission de permis.

155-05-2017

33. ADOPTION 1^{ER} PROJET – REGL : 219-2017 – AMENDEMENT ADMINISTRATIF – TERMINOLOGIE MULTILOGEMENT ET PERMIS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la présente séance ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire adopter le premier projet du règlement n^o: 219-2017 intitulé : « *Amendement au règlement administratif concernant la terminologie des multilogements et les conditions d'émission de permis* »;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique est planifiée pour le mercredi 28 juin 2017 à 18 h 20;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet du règlement n^o: 219-2017 intitulé : « *Amendement au règlement administratif concernant la terminologie des multilogements et les conditions d'émission de permis* ».

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITE DE SAINT-GUILLAUME**

RÈGLEMENT NO 219-2017

AMENDEMENT AU REGLEMENT ADMINISTRATIF CONCERNANT LA TERMINOLOGIE DES MULTILOGEMENTS ET LES CONDITIONS D'EMISSION DE PERMIS

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement administratif no. 44-99;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier la définition d'habitation multifamiliale sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite remplacer l'alinéa m) de l'article 3.3.3 intitulé demande de permis;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 par [REDACTED];

CONSIDÉRANT QUE les rencontres préparatoires ont été effectuées;

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'amendement numéro 219-2017 modifiant le règlement administratif no. 44-99 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – TERMINOLOGIE

L'article 2.4 intitulé « TERMINOLOGIE » est modifié par le remplacement de la définition d'« *habitation multifamiliale* » par la définition suivante :

« Habitation érigée sur un terrain distinct et comportant trois unités et plus d'habitation. »

ARTICLE 3 – MODIFICATION

L'alinéa m) de l'article 3.3.3 intitulé « Demande de permis » est abrogé et remplacé par le suivant :

m) Pour tout bâtiment à l'exception des bâtiments accessoires à un usage résidentiel, les plans doivent être préparés et signés par un professionnel responsable.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

ADOPTÉE

34. AVIS DE MOTION – AMENDEMENT ZONAGE – ZONE Cb-7 MULTIOGEMENT

AVIS DE MOTION est donné par M. Martin Forcier, ainsi que dispense de lecture, pour l'adoption prochaine d'un amendement aux règlements de zonage la zone Cb-7 multilogement.

156-05-2017 35. ADOPTION 1^{ER} PROJET – REGL : 220-2017 – AMENDEMENT ZONAGE – ZONE Cb-7 MULTIOGEMENT

CONSIDERANT QU'un avis de motion a été donné à la présente séance ordinaire;

CONSIDERANT QUE le conseil désire adopter le premier projet du règlement n° : 220-2017 intitulé : « *Amendement au règlement de zonage concernant les multilogements zone Cb-7* »;

CONSIDERANT QU'une consultation publique est planifiée pour le mercredi 28 juin 2017 à 18 h 40;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet du règlement n° : 220-2017 intitulé : « *Amendement au règlement de zonage concernant les multilogements zone Cb-7* ».

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITE DE SAINT-GUILLAUME

RÈGLEMENT NO 220-2017

**AMENDEMENT AU REGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES MULTIOGEMENTS
ZONE CB-7**

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no. 45-99;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge nécessaire d'apporter une modification au contenu du règlement de zonage no 45-99 afin qu'il puisse répondre aux besoins en matière d'usages pour la zone Cb-7;

CONSIDÉRANT que la nature des usages prescrits est spécifique à l'utilisation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 par [REDACTÉ];

CONSIDÉRANT QUE les rencontres préparatoires ont été effectuées;

Sur proposition de [REDACTÉ], appuyée par [REDACTÉ], il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'amendement numéro 220-2017 modifiant le règlement de zonage no. 45-99 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – CAHIER DES SPÉCIFICATIONS

L'annexe A intitulé « *Cahier des spécifications* » faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifiée pour la zone Cb-7 par l'ajout de la classe d'usage Hj intitulé « *Multifamiliale (3 à 8 logements)* »;

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

ADOPTÉE

157-05-2017

36. FORMATION FQM – Q-2, R.22

CONSIDÉRANT QUE la FQM (*Fédération Québécoise des Municipalités*) offre une formation intitulée : *Modifications au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22)* au coût de 289 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Annick Vincent, inspecteur en bâtiment et en environnement à participer à cette formation;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense de 289 \$ plus les taxes applicables, pour l'inscription de Mme Annick Vincent à la formation *Modifications au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22)* offerte par la FQM et d'en autoriser le versement.

ADOPTÉE

158-05-2017

37. CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION – SABLIERE MCBM

CONSIDERANT la demande de M. Hubert McClure en vue d'obtenir de la CPTAQ (*Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec*) l'autorisation pour l'enlèvement d'un amoncellement de sable mis en réserve sur le lot N^o : 5 249 438;

CONSIDERANT qu'il est requis d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ;

CONSIDERANT que la demande respecte la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de Saint-Guillaume et ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes;

CONSIDERANT que lors de l'analyse de la demande, la municipalité a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, L.R.Q. c.P-41.1;

SUR PROPOSITION, de M. Martin Forcier, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'appuyer la demande de M. Hubert McClure en vue d'obtenir de la CPTAQ l'autorisation pour l'enlèvement d'un amoncellement de sable mis en réserve sur le lot N^o : 5 249 438.

ADOPTÉE

159-05-2017

38. DOSSIER RUE ST-EPIPHANE – MANDAT AUX PROCUREURS

CONSIDERANT le dossier de l'ancienne rue St-Épiphane et l'incompréhension juridique quant à son statut actuel;

CONSIDERANT QUE la refonte cadastrale du Québec identifie cette ancienne rue St-Épiphane propriété de la municipalité sous le numéro de lot 5 251 404;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de mandater les procureurs de la municipalité, Caïn Lamarre Casgrain Wells s.e.n.c. / Avocats à émettre un avis juridique quant au statut juridique actuel de l'ancienne rue St-Épiphane.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

160-05-2017

39. INSTALLATION D'UNE TOILETTE SECHE

CONSIDERANT une demande du CDL (*Comité de Développement local*) de Saint-Guillaume afin d'installer une toilette sèche au Parc Le Repère Tranquille pour la période estivale, soit du 1^{er} juin au 15 septembre et que la municipalité en assume les coûts de location et nettoyage;

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

CONSIDÉRANT QUE la firme BPN Environnement a présenté une offre de service le 1^{er} mai 2017, pour la location d'une toilette sèche, au coût de 129.75 \$ par mois plus 40 \$ de frais de livraison, le tout plus les taxes applicables;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu de retenir l'offre de BPN environnement pour la location d'une toilette sèche, au coût de 129.75 \$ par mois plus 40 \$ de frais de livraison, le tout plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} juin au 15 septembre 2017.

ADOPTÉE

161-05-2017

40. CRSG – AUTORISATION DE CANTINE

CONSIDÉRANT QUE le CRSG désire offrir le service de cantine aux dates suivantes :

- 23 juin – Fête de la St-Jean-Baptiste;
- 13 et 20 août – Fête pour la finale du camp de jour;
- 27 août – Fête pour la finale de la ligue de soccer.

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser l'installation d'une cantine sur le terrain des Loisirs aux dates suivantes :

- 23 juin – Fête de la St-Jean-Baptiste;
- 13 et 20 août – Fête pour la finale du camp de jour;
- 27 août – Fête pour la finale de la ligue de soccer.

Il est aussi résolu de mentionner au CRSTG à voir à ce que leurs assureurs soient informés de l'installation et du fonctionnement de ladite cantine.

ADOPTÉE

162-05-2017

41. LOCATION SALLE MUNICIPALE – SDG LES P'TITS CŒURS DE BRIGIT

CONSIDÉRANT la demande du SDG (*Service de Garde*) Les P'tits cœurs de Brigit pour l'utilisation gratuite de la salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE le SDG Les P'tits cœurs de Brigit devra se conformer au règlement numéro 58-2001 « règlement relatif à la location de la salle municipale »;

CONSIDÉRANT QUE des breuvages ou repas seront consommés sur place et que l'article 5 du règlement N^o : 58-2001 doit être appliqué;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser l'utilisation gratuite de la salle municipale le 28 mai 2017, pour le SDG Les P'tits cœurs de Brigit afin d'y tenir une collecte de cubes dans le cadre du défi Pierre Lavoie – Cubes Énergie. Qu'un montant de 50 \$ soit facturé conformément à l'article 5 du règlement N^o : 58-2001;

Il est aussi résolu que le conseil municipal se réserve le droit, si nécessaire, d'utiliser la salle municipale, à la date ci-haut mentionnée.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

GENERAL

42. VARIA

43. CORRESPONDANCE

Un tableau des correspondances reçues durant le mois d'avril 2017 est remis aux membres du conseil.

44. PERIODE A L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

163-05-2017

45. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien, de lever la séance à 20 heures, 50 minutes.

M. Jocelyn Chamberland
Maire suppléant

Martine Bernier
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je, Jocelyn Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 5 juin 2017

